L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): A ma connaissance, je ne pense pas que l'Egypte, Israël ou quelque autre pays ait demandé officiellement au Canada d'envoyer des militaires dans la région du Sinaï. Sauf erreur, c'est un projet que le secrétariat d'État aux Affaires extérieures envisage très sérieusement et à l'égard duquel il n'a encore pris aucune décision.

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE CONCERNANT LES ENGAGEMENTS DU CANADA

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'aurais adressé ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il avait été ici, mais il me semble que le ministre de la Défense nationale devrait être disposé à admettre que des discussions officieuses se poursuivent en ce moment puisqu'il a déclaré à un comité il y a une quinzaine que des entretiens très officieux se poursuivaient déjà à ce moment-là. Il a aussi ajouté, à cette occasion, qu'il serait disposé à bien accueillir toute demande de participation des troupes canadiennes à des opérations de maintien de la paix. Il a dit, en outre, que le Canada prêterait une oreille sympathique si l'on demandait des troupes pour la force de déploiement rapide.

Le ministre n'est-il pas d'avis qu'en donnant une réponse aussi favorable il s'engage en quelque sorte à faire servir nos troupes, que ni l'un ni l'autre de ces engagements n'a été demandé par les Nations Unies sous les auspices desquelles, pourtant, nous fournirions des forces, et nous dirait-il pourquoi il a pris ces engagements partiels?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois avoir répondu à une de ces questions par les médias lorsque j'ai dit que le Canada serait sympathique à toute demande officielle. A ma connaissance, personne n'a demandé officiellement la participation de troupes canadiennes à cette opération. J'ai bien précisé, à cette occasion, que le fait d'accueillir une demande favorablement ne signifiait pas cependant, que nous promettions d'avance de nous engager dans cette entreprise; par ailleurs, vous savez à quel point on a confiance dans le Canada lorsqu'il s'agit d'opérations de maintien de la paix. Je crois pouvoir dire que partout où nous y avons pris part, le Canada a su mériter un haut degré de crédibilité par son efficacité et sa compétence. Voilà pourquoi je dis que nous serons sympathiques à une demande dans ce sens; le Canada ne refuserait sûrement pas d'aider à maintenir la paix où que ce soit au monde. C'est là un de nos objectifs.

• (1450)

LES TRANSPORTS

LES VICES DE FABRICATION DES AUTOMOBILES—LES MESURES POUR PROTÉGER LES CANADIENS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme en témoigne la page 1532 du hansard, j'ai interrogé le ministre au sujet des voitures Rabbit fabriquées par Volkswagen. Ma question avait trait à un vice de fabrication du système de freinage de ces voitures. A l'époque, le ministre

Questions orales

s'est occupé d'enquêter sur cette affaire et de remédier à cette situation en présentant des instances à Volkswagen.

Le ministre devrait savoir qu'un rapport interne, paru au mois de décembre de cette année, prouvait qu'il y avait eu plus de 100 cas de défectuosité du système de freinage sur des Rabbit au Canada, plus de 1,000 aux États-Unis et que le nombre de ces défectuosités est bien supérieur au taux des défectuosités sur des voitures identiques. Ainsi, tous les autres modèles de voitures de la même catégorie que la Rabbit n'étaient sujets qu'à une seule autre sorte défectuosité.

Comme il y a 12 mois que j'ai posé cette question pour la première fois, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a choisi de ne rien faire pour assurer la sécurité absolue des personnes qui possèdent des Rabbit de marque Volkswagen? Est-il exact que le ministre a donné l'instruction à ses collaborateurs d'épargner Volkswagen pour leur éviter des ennuis ou des reprises éventuellement coûteuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette dernière allégation est certainement fausse. Il est bien évident que je ne ferais pas ça.

Récemment, mon ministère a rendu public un communiqué concernant le nombre d'automobiles qui ont été retirées de la circulation l'année dernière. A l'époque, on m'a affirmé qu'il ne devait y en avoir aucune. Le député remet la question de la Rabbit Volkswagen sur le tapis, et je vais la réexaminer. Mais je n'ai aucune raison de penser que cette voiture puisse avoir des problèmes.

LES MESURES DU MINISTÈRE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'ai reçu personnellement un nombre important de plaintes de propriétaires de voiture qui ont eu des accidents avec des Volskwagen de marque Rabbit, à cause, notamment, d'une défectuosité des freins. Étant donné que Volkswagen a refusé de rembourser aux propriétaires les frais de réparation qu'ils avaient dû effectuer à cause d'une défectuosité des freins, et comme il y a eu de nombreux accidents, éventuellement mortels, et qu'il pourrait y en avoir encore beaucoup d'autres, le ministre a-t-il l'intention de mettre en œuvre les procédures de notification de défectuosité de la loi sur la sécurité des véhicules automobiles et de demander à la société Volkswagen de dédommager les intéressés, afin d'éviter que des accidents semblables ne se reproduisent? Je précise que Volkswagen a décidé de rembourser les propriétaires qui poursuivent leur filiale canadienne devant le tribunal des petites créances, mais qu'autrement ils refusent de payer les frais de réparation.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je me souviens maintenant très bien que des mesures ont été prises au sujet de cette affaire. La société Volkswagen a rendu publiques des instructions indiquant aux usagers la manière de se servir de leur véhicule.

Toujours au sujet des rappels, le député aimerait certainement savoir que la moitié des personnes qui pourraient faire réparer gratuitement leur système de freinage ne se prévalent pas de leur droit.